



Calcul de frais d'acte d'achat

Ce calcul donne une **estimation globale** des frais d'actes d'achat. Sachez aussi que, selon ce que prévoit le **compromis** de vente, une partie des frais pourrait être prise en charge par le vendeur. Contactez votre notaire pour plus de précisions.

Calcul pour une habitation **Wallonie**

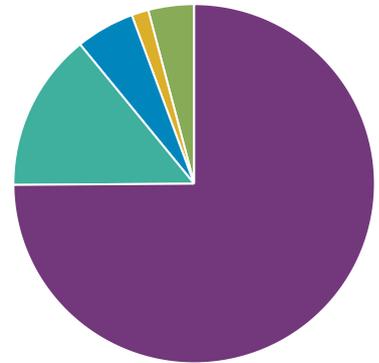
située en / à:

Prix d'acquisition: **€ 200.000,00**

Abattement: **Abattement de 20.000 €**

Est-ce une habitation **Oui (bien situé en zone de pression modeste ? : immobilière)**

Droits d'enregistrement	€ 11.382,15
Honoraires	€ 2.163,66
Frais administratifs	entre € 800,00 et € 1.100,00
Transcription hypothécaire	€ 230,00
TVA	entre € 622,37 et € 685,37



Droits d'enregistrement Honoraires Frais administratifs
Transcription hypothécaire

Le total des frais d'acte pour le prix de vente annoncé est compris entre € 15.198,18 et € 15.561,18.

BON A SAVOIR

Pour les **droits d'enregistrement**, il est toujours utile de consulter votre notaire car il existe, dans certains cas, des abattements ou réductions complémentaires.

Par ailleurs, vous devez ajouter au montant obtenu la quote-part du **précompte immobilier** que vous remboursez au vendeur. Votre notaire vous informera en détails.

Sachez aussi que depuis janvier 2012, afin de se conformer aux exigences européennes, les clients doivent payer 21% de **TVA** sur les honoraires du notaire mais aussi sur les recherches et formalités administratives.

Le notaire chargé de la préparation de l'acte de vente peut vous donner des informations complémentaires. **Si vous ne connaissez pas de notaire**, vous pouvez vous rendre dans la rubrique "**Annuaire (/)**" afin de trouver un notaire près de chez vous.